

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 11 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq septembre deux-mil dix-huit s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 40

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale	X			
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick		X		
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier	X			
REY Pierrick		X		
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe	X			
COCAULT Gaëlle	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
RENAUDET Irène		X		
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		GIRARDEAU Jérôme
SIMON Anne-Sophie	X			
ROUBY Guillaume	X			
BRIAUD Roland	X			
RENAUDIN Henri-Marie		X		MIMEAU Nicolas
GALLOT Bruno		X		
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
MAURIAT Claire			X	
HERBRETEAU Ludovic		X		
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas	X			
VAY Georgette	X			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Gwenaëlle MALGARINI et Guillaume ROUBY
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Laurence GUÉGAN a souhaité démissionner de son poste de Conseillère Municipale pour des raisons professionnelles et personnelles.

Monsieur Daniel PERACHON ayant décliné son entrée dans l'assemblée, c'est Monsieur Roland BRILLAUD qui pourvoit au poste laissé vacant.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

1- PLUI-H : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Historique du PLUIH

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 mars 2016, la communauté de communes a prescrit sur son périmètre l'élaboration de son PLUi et définit les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de collaboration avec les communes concernées.

Par délibération du 15 mai 2017, la procédure d'élaboration du PLUIH a été élargie afin d'intégrer les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Palluau (à l'exception de Saint Christophe du Ligneron), puisqu'elles ont fusionné pour former, depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de communes Vie et Boulogne.

Cette décision a été affichée pendant un mois à la Communauté de communes et dans les mairies des communes membres. Elle a été notifiée aux Personnes Publiques Associées et a fait l'objet d'un article dans la presse le 28 juillet 2017.

Depuis cette date, différentes instances (Conférence intercommunale PLUIH, COPIL PLUIH, COTECH PLUIH) se sont réunies pour échanger sur les orientations du développement et de l'aménagement futurs du territoire à l'horizon 2030.

En 2017, le diagnostic PLUIH a été réalisé en associant élus communaux (tour en bus du 03 juillet), forces vives du territoire (séminaire du 03 juillet), grand public (Ciné-débat du 27 juin) et a fait l'objet d'une présentation aux Personnes Publiques Associées le 06 juillet. Une exposition itinérante retrace les grands principes et circule dans chaque commune. Un registre de concertation présent dans chaque mairie, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, permet au public d'y laisser ses remarques et observations.

Débat sur le PADD :

Le 1^{er} semestre 2018 a été consacré aux réflexions sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), en y associant les partenaires et forces vives du territoire :

- Ateliers thématiques associant les conseillers communautaires et communaux : Habitat, Cycle de l'eau, Economie, Culture et Tourisme...en février/mars
- Forum des élus le 29 mars
- Séminaire des acteurs locaux le 05 avril
- Présentation lors de l'Assemblée annuelle des élus communaux du 11 juin
- Présentation aux Personnes Publiques Associées le 21 juin

Il en résulte une proposition de PADD, dont le contenu a été validé en amont le 18 juin 2018 par la conférence intercommunale PLUIH. Elle incarne le souhait du développement et de l'attractivité du territoire Vie et Boulogne à l'horizon 2030 : cohérence d'un territoire au cœur du triangle Nantes/La Roche sur Yon/ le littoral, avec pour enjeux de préserver le dynamisme économique et le cadre de vie des communes, en équilibrant l'ensemble du territoire autour des 2 communes moteurs Aizenay et le Poiré sur Vie, et des pôles secondaires Les Lucs sur Boulogne et Bellevigny.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doivent être soumises au débat du conseil communautaire et de chaque conseil municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose le projet de PADD qui s'articule autour de 3 axes :

➤ **AXE 1 : Conforter l'équilibre du territoire entre ruralités vivantes et pôles urbains moteurs :**

Cela consiste à répondre à la demande économique le long des axes et au besoin d'emploi sur le territoire (en particulier au nord-ouest), tout en maintenant la vitalité des centre-bourgs (maintien du dernier commerce et valorisation du patrimoine bâti- maison de maître ou grange-), préservant le cadre de vie naturel (trames vertes et bleues, qui marquent l'identité paysagère de notre territoire), et en confortant l'activité agricole et touristique.

La conférence intercommunale PLUIH a décidé de retenir un objectif de consommation de surfaces réparties pour une durée de 11.5 ans (délai prévisionnel entre le PADD et l'approbation du PLUIH) :

- à environ 1/3 pour l'Economie soit 131 Ha
- 2/3 pour l'Habitat et l'Équipement (voirie, lycées, extension de bâtiments publics...) soit 234,8 Ha. Ce sont donc près de 5 198 logements qui seraient construits au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses, fonds de jardin...) et en extension, non compris les opérations de renouvellement urbain (démolition/construction qui ne consomment pas d'espaces, les changements de destination ou les remises sur la marché de logements vacants.

➤ **AXE 2 : Une diversification de la production de logements : une réponse pour un développement équilibré du territoire :**

Le PLUI comprend un volet Habitat, qui vaudra PLH pour une durée de 6 ans.

Le PADD comporte des ambitions en matière de production de logements et il est conforme aux préconisations du SCOT :

- Définition d'une part de renouvellement urbain allant de 10 à 20% selon la hiérarchie urbaine
- Définition d'une densité moyenne à respecter : de 18 logements/ha pour les plus petites communes à 26 logements/ha pour les plus peuplées),
- 15% de logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les pôles structurants

Le PADD a l'ambition de localiser l'habitat là où il y a de l'emploi, des services (commerces, équipements publics, MSAP, services médicaux, établissements scolaires...) et les moyens d'y accéder (liaison urbaine, réflexion sur transport à la demande, promotion du covoiturage, pistes cyclables, gare de Bellevigny). Cette offre de logements répondra aux besoins des différents parcours de vie des habitants : installation de jeunes ménages avant leur 1ère acquisition, séparation familiale, maintien à domicile des seniors, accessibilité des personnes à mobilité réduite, aire d'accueil des gens du voyage...

➤ **AXE 3 : Une dynamique économique qui s'appuie sur les fondamentaux de l'économie Vie et Boulogne :**

L'objectif est d'apporter une offre attractive à la demande très dynamique des porteurs de projets du territoire, tout en attirant de nouvelles entreprises : acquisition de parcelles en zones d'activités, location de pépinières, le long des axes et dans les communes moins peuplées pour l'artisanat/BTP, pérennisation des commerces en centre-bourg, tout en confortant les activités agricoles et touristiques.

La stratégie de développement économique s'est structurée autour des axes routiers majeurs qui traversent le territoire, à savoir l'axe La Roche sur Yon / Nantes et l'axe La Roche sur Yon / Challans, conforté par le projet 2 x 2 voies qui traverse Aizenay et Maché. L'axe Challans / Montaigu constitue aussi un potentiel à développer autour de la commune de Falleron.

Préférentiellement, les nouveaux secteurs de développement économique se localiseront sur ces 3 axes. Plus globalement, il s'agit de permettre le développement économique et l'offre d'emploi sur l'ensemble du territoire en offrant une réelle qualité de vie à ses habitants, afin de ne pas faire de Vie et Boulogne un territoire d'ortoir dépendant des bassins de vie voisins.

Ces trois axes traitent de multiples problématiques de manière transversale :

- **La préservation de l'environnement** : maintien des trames bleues (barrage d'Apremont) et vertes (forêt d'Aizenay, inventaires et caractérisation des haies), encouragement aux modes de transports doux (gare de Bellevigny, pistes cyclables, covoiturage), lutte contre la précarité énergétique (OPAH), favoriser les énergies renouvelables (bois d'œuvre et bois énergie)
- **Préservation du patrimoine** : inventaire du petit patrimoine (lavoir, calvaire, pont...), valorisation des façades (couleur du ravalement), maisons de maîtres, périmètre ABF Château de Palluau, ZPPAUP du château d'Apremont, anciennes granges...
- **Services de proximité** : équilibrer l'accès aux soins (désert médical), à l'emploi (pas uniquement sur les pôles moteurs), aux services publics (MSAP, politique de soutien financier de la CCVB aux communes pour conforter leur rôle de proximité avec les habitants), aux commerces (enjeu de la préservation du dernier commerce), aux équipements scolaires (impact du futur lycée d'Aizenay visible déjà dans les communes environnantes), aux équipements sportifs et culturels (politiques portées par la CCVB) ... dans le souci de bien dimensionner les services et ne pas générer de nouveaux besoins d'équipements publics.
- **Accessibilité et Mobilité** : permettre l'accès des services, des commerces, de l'emploi... à tous, via une réflexion future sur le transport à la demande ou le transport solidaire.
- **Accessibilité numérique** : politique d'investissements importants pour la fibre optique.
- **Accessibilité aux pratiques culturelles et sportives** : choix fort de la CCVB de proposer un accès de proximité à ces pratiques, qui constituent un lieu de vie et du lien social dans les communes plus petites.
- **Politique d'accueil du nouvel arrivant** : encourager la bonne intégration des nouveaux arrivants (éviter les conflits de voisinage, demande de services de la part de nouveaux arrivants « citadins » plus exigeants).

Les communes sont les chevilles ouvrières de cette réflexion et travaillent dès maintenant sur la localisation de leurs futures zones U (habitat), E (Economie), N (Naturelle), A (Agricole). Le PADD, après sa présentation en séance du conseil communautaire, fera l'objet de présentations complémentaires lors des conseils municipaux et lors de 3 réunions publiques (6 septembre à Aizenay, 20 septembre à Saint Etienne du Bois, 27 septembre à Bellevigny).

Après cet exposé, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert sur les orientations générales du PADD annexé à la présente délibération avec les cartes communales d'intention.

En l'absence de nouvelles interventions, Monsieur le Maire a déclaré le débat clos

- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 101-2 et suivants, L 153-1 et suivants, R 153-1 et suivants ;
- Vu l'article L 153-12 du code de l'urbanisme relatif au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable annexé à la présente délibération avec les cartes communales d'intention et approuve, à l'unanimité, les orientations générales.

Monsieur Régis PLISSON, Maire, quitte la séance. Monsieur Jacky ROTUREAU assure la présidence

2- PLUI-H : CHOIX DES ZONES À URBANISER À BELLEVIGNY

Monsieur le Maire Délégué présente au Conseil Municipal le cadre du futur PLUI-H pour ce qui concerne BELLEVIGNY.

➤ Surface disponible dans enveloppe urbaine

→ Surface totale des dents creuses (ha)	:	7,53
→ Surface des dents creuses de – 3 000 m ² (coef. = 50 %)	:	3,52 1,76
→ Surface des dents creuses OAP + de 3 000 m ² (coef. 100 %)	:	4,01 4,01
→ Surface prise en compte	:	5,77

➤ Répartition des logements dans l'enveloppe urbaine et en extension

→ Surface extension habitat + Équipement (ha)	:	21,47
→ Objectif de densité moyenne	:	24
→ Nombre de logements dans l'enveloppe urbaine (mini.) 5,77 x 24	:	138
→ Nombre de logement en extension-modulé 21,47 x 24	:	515
→ Objectif logements RU (vacance, changements destination, démolitions...) (15 % du total)	:	115
TOTAL LOGEMENTS	:	768

➤ Objectif social : 15 %

Il propose au Conseil Municipal d'examiner les futurs secteurs IAU et IIAU. La Commission Urbanisme propose les répartitions suivantes.

❑ BELLEVILLE :

➤ **14,30 ha soit 1,24 ha / an sur 11,5 ans**

➤ Zone 1AU : 7,15 ha

→ Partie de la parcelle ZB 516 (ZAC du Petit Logis)	:	45 150 m ²
→ Partie de l'unité foncière constituée par les parcelles AD 1, 3, 4, 5, 6 et 93 (les Tonnelles)	:	26 000 m ²

➤ **Zone 2AU : 7,15 ha**

- Partie de l'unité foncière constituée par les parcelles AD 1, 3, 4, 5, 6 et 93 (suite des Tonnelles) : 50 500 m²
- À définir terrains les Tuileries (route de Dompierre route de Lande Blanche) : 21 000 m²

□ **SALIGNY :**

- ***7,17 ha soit 0,63 ha / an sur 11,5 ans***

➤ **Zone 1AU : 3,58 ha**

- Partie de la partie ZW 11 (Suite des Figuiers) : 27 800 m²
- Partie de l'unité foncière constituée par les parcelles ZM 214, 216 et 217 (terrains Mercier – La Morinière) : 8 000 m²

➤ **Zone 2AU : 3,59 ha**

- Reste de la parcelle ZW 11 (Fin des Figuiers) : 5 384 m²
- À définir autour de la rue Simone VEIL : 30 616 m²
 - Soit au Nord dans la continuité des Figuiers : 30 616 m²
 - Soit Nord et Sud retenue : 22 600 m² (Sud) + 7 816 m² (Nord)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions de la Commission Urbanisme à présenter à la Commission PLUI-H de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

3- SALLE DES MAGNOLIAS : LOT 02 – AVENANT 01

Monsieur le Maire Délégué soumet au Conseil Municipal un avenant pour travaux supplémentaires au lot n°2 "charpente bois" de 570,60 €uros (fournitures d'un poteau bois massif et de 4 chevêtres de toiture non prévus au marché).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté.

4- SALLE DES MAGNOLIAS : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire Délégué rappelle au Conseil Municipal, que par délibération du 5 septembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement et les demandes de subventions pour le projet de travaux de la salle des Magnolias, le projet ayant été affiné, il y a lieu de préciser le plan de financement.

Après examen des dépenses et recettes pour le projet modifié, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les travaux de la salle des Magnolias avec les dépenses :

✓ Travaux bâtiment	:	207 564,18 €
✓ Stationnements, abords, accès PMR	:	45 000,00 €
✓ Honoraires, études, diagnostics, missions techniques et Sécurité et divers	:	33 570,54 €
TOTAL	:	286 134,72 €

→ D'adopter le plan de financement suivant :

✓ État DETR	:	70 000,00 €
✓ État réserve parlementaire	:	16 000,00 €
✓ Région contrat	:	75 500,00 €
✓ Région aides énergétiques	:	7 000,00 €
✓ Contrat Département	:	35 000,00 €
✓ SyDEV	:	18 000,00 €
✓ Autofinancement	:	64 634,72 €
TOTAL HT	:	286 134,72 €

5- HALLE COUVERTE : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire Délégué rappelle au Conseil Municipal, que par délibération du 24 octobre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement et les demandes de subventions pour le projet d'aménagement d'une halle couverte et travaux d'aménagement de la place de la Vieille Église, le projet ayant été affiné, il y a lieu de préciser le plan de financement.

Après examen des dépenses et recettes pour le projet modifié, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

→ D'approuver l'opération « acquisition d'un bâtiment pour l'aménagement d'une halle et travaux d'aménagement de la Place de la Vieille Église » avec les dépenses :

✓ Achat immobilier rue des Primevères	:	127 000,00 €
✓ Aménagement halle marché couvert	:	216 163,44 €
✓ Aménagement place de la Vieille Église (VRD et accès PMR)	:	50 600,00 €
✓ Honoraires, études, diagnostics, contrôle technique, missions sécurité et divers	:	18 836,56 €
TOTAL	:	412 600,00 € HT

→ D'adopter le plan de financement suivant :

✓ Dotation Europe LEADER	:	30 000,00 €
✓ Dotation de Soutien à l'Investissement Local	:	82 520,00 €
✓ Aide Région	:	66 500,00 €
✓ Contrat Département	:	50 000,00 €
✓ Autofinancement	:	183 600,00 €
TOTAL HT	:	412 600 € HT
TOTAL TTC	:	495 120,00 €

6- ACOMPTE POUR SUBVENTION "FOURNITURES SCOLAIRES" AUX OGEC

En ce début d'année scolaire, Monsieur le Maire Délégué propose au Conseil municipal comme les années précédentes, de voter un acompte au titre de la subvention "fournitures scolaires" 2018/2019 pour les écoles privées de BELLEVIGNY.

Il propose de verser la moitié de la subvention accordée pour l'année scolaire 2017/2018, soit :

- École privée Belleville (OGEC) : 4 000,00 €
- École privée Saligny (OGEC) : 2 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'un acompte de la subvention "fournitures scolaires" aux OGEC.

7- DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS : BUDGET ANNEXE "LES TONNELLES"

Monsieur le Maire Délégué présente au Conseil municipal un projet de décision modificative de crédits, pour pouvoir payer les premières études d'aménagement du lotissement "les Tonnelles".

Budget annexe "Lotissement les Tonnelles"

✓ Section de fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>article</i>	<i>fonction</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
011	6045 Etudes et prestations de service	820	10 000,00 €	
043	608 Frais accessoires	01	100,00 €	
65	65888 Charges diverses	820	100,00 €	
042	7133 Variation en-cours	01		10 100,00 €
043	791 Transfert de charges		01	100,00 €

✓ Section Investissement

<i>Opération</i>	<i>chapitre</i>	<i>article</i>	<i>fonction</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
OPFI	040	3355 Travaux en cours	01	10 100,00 €	
OPNI	16	1641 Emprunts en Euros	820		10 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative de crédits du budget annexe "les Tonnelles".

8- CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE SERVICE "MICRO-CRÈCHE"

Monsieur le Maire Délégué informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à la Micro-Crèche, il y a lieu de pourvoir à son remplacement avec la création d'un contrat à durée déterminée à 90 % pour une durée de 6 mois renouvelable 12 mois sur une période de 18 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

9- PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PLACE DU VIEUX CIMETIÈRE À SALIGNY

Monsieur le Maire Délégué rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2018-07-12 en date du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder à une enquête de déclassement du domaine public d'une partie de la place du Vieux Cimetière.

L'enquête publique a été réalisée et le commissaire a donné un avis favorable au projet de déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le déclassement de la parcelle susnommée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document afférent à cette affaire.

10- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN

Monsieur le Maire Délégué présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelles AC 543 – AC 544 (chemin 1/3 indivis) – AC 473 (chemin – 1/3 indivis)
Coopérative Vendéenne du Logement → M. & Mme Anthony ROUILLON
 - ✓ Parcelle AB 145
M. & Mme Pierre DANIEAU → M. & Mme Benjamin DAUVILLIERS
 - ✓ Parcelle AB 124
M. & Mme René VIGNERON → Mme Géraldine GUITTE
 - ✓ Parcelle AC 548
M. Stéphane DELGADO → M. Thierry BOSSIS
- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle AD 115 – AD 117 (1/4 indivis)
M. & Mme Ludovic HERBRETEAU → M. & Mme Grégory GACHET
 - ✓ Parcelles ZW 352 – ZW 353
M. & Mme Cédric SOLBES → M. A. METAYER & Mme L. PEREZ ALVAREZ
 - ✓ Parcelle AB 281
Consorts GIRARD → M. & Mme Benjamin MAUREL
 - ✓ Parcelle AB 146
M. Maxence BARBERON → M. & Mme Benjamin MAUREL
 - ✓ Parcelle AD 58
M. & Mme William CHIDIKOFAN → M. & MME Jonathan RABEL
 - ✓ Parcelles ZM 209 – ZM 180 (1/3 indivis) – ZM 182 (1/3 indivis) – ZM 184 (1/3 indivis)
M. & Mme Sébastien CHARRIER → M. & Mme Laurent ROLAND
 - ✓ Parcelles AD 96 – ZO 110 – ZO 112
M. & Mme Yannick GEAY → M. David BERNARD
- *Pour information, sur la commune déléguée de Belleville (propriétés situées en zone UE)*
 - ✓ Parcelle ZE 220
Communauté de Communes Vie & Boulogne → SCI BATIMETOL
 - ✓ Parcelles AB 521 - AB 574
SARL MINAUD Soudure → M. Clément LUCAS

→ Pour information, sur la commune déléguée de Saligny (propriétés situées en zone UE)

- ✓ Parcelle ZN 7
SCI DE LA CROIX AUX PAGES → /
- ✓ Parcelle ZT 5p
SCI ATOUT → SCI BOUANCHEAU
- ✓ Parcelle ZT 163 - ZT 164
SCI ATOUT → SCI BOUCHON DELAS

15- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN et Sophie PLISSONNEAU)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal sur la mise en place des ateliers cérébraux et le programme de la Semaine Bleue.

Les locaux des Jardins de l'Aumônerie ont été agrandis.

Les travaux de l'EHPAD vont se terminer à la fin du mois de septembre.

B- Écoles (Sophie PLISSONNEAU et Jean-Luc LARDIÈRE)

Sophie PLISSONNEAU et Jean-Luc LARDIÈRE présentent les effectifs de la rentrée scolaire.

		Rentrée 2018/2019
ÉCOLES PRIMAIRES	Maternelle Privée St Augustin	67
	Elémentaire Privée St Augustin	138
	Total	205
	Maternelle Privée Le Sacré Cœur	51
	Élémentaire Privée Le Sacré Cœur	71
	Total	122
	Maternelle Publique Les Chaumes	74
	Elémentaire Publique Les Chaumes	156
	Total	230
	Maternelle Publique le Sablier du Frêne	64
Elémentaire Publique Le Sablier du Frêne	119	
Total	183	
TOTAL ÉCOLES PRIMAIRES		740
COLLEGE	6 ^{ème}	170
	5 ^{ème}	176
	4 ^{ème}	165
	3 ^{ème}	151
	Total	662
TOTAL ELEVES		1402

Les nouveaux arrêts de cars pour les collégiens ont été matérialisés à la Rétière, la Butte, la Jarrie et Monicq.

Pendant l'été, des travaux ont été réalisés aux écoles par les Services Techniques : aménagements à l'École Maternelle des Chaumes (mobiliier bois, traçage, clôture) et à l'École du Sablier du Frêne (aire de réception et jeu de cour).

C- Enfance – Familles (Sophie PLISSONNEAU et Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS évoque la mise en place du poste de Service Volontaire Européen.

Assemblée Générale de l'AJB le 8 novembre 2018

L'AJB prépare une manifestation pour fêter les 10 ans de l'association.

D- Culture Communication (Jean-Luc LARDIÈRE et Sébastien BONNET)

Jean-Luc LARDIÈRE rappelle le programme du Festival l'Air d'en Rire dont le spectacle à Belleville : Nadia ROZ le 21 septembre.

Il évoque également les 10 ans du réseau communautaire : manifestation à Aizenay le 30 septembre ainsi que les 10 ans de la Médiathèque de Belleville.

La Commission prépare l'accueil des nouveaux habitants le 5 octobre à 19 heures à l'Espace Charette. Cette année, une vidéo de présentation de la Commune sera projetée.

E- Vie Associative (Sébastien BONNET et Jacky MARTIN)

Jacky MARTIN et Sébastien BONNET informent le Conseil Municipal sur les travaux réalisés sur les complexes sportifs pendant l'été :

- Belleville : réfection (au frais de l'entreprise de pose) de la couche d'adhérence des sols de la salle de Tennis de Table et de la Salle A (Basket) et réfection de la résine des courts de Tennis
- Saligny : main courante terrains de Foot, arrosage intégré, robot de tonte, parking, allée bicouche pour les spectateurs, filets pare-ballons... (portes ouvertes club le 22 septembre).

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira le 22 septembre à 10 heures.

F- Voirie – Réseaux (Nicole-DURAND-GAUVRIT)

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal sur les travaux de voirie réalisés et en cours :

- Parking stade Saligny
- Piétonnier la Gravette
- Parking cimetière Saligny
- Rue des Anémones
- Point à temps

G- Patrimoine (Léonard BROUSSELY et Pascale PILNIÈRE)

Léonard BROUSSELY informe le Conseil Municipal que les travaux de la pergola du "Quadrille" se terminent. Il restera les plantations à faire.

La salle des Magnolias sera livrée début octobre.

Le diagnostic des travaux à prévoir pour l'Église devrait être remis fin septembre;

Pascale PILNIÈRE informe le Conseil Municipal que les marchés pour les travaux de construction des vestiaires foot de Belleville sont en signature. Les travaux devraient démarrer en fin d'année.

L'étude du local "foyer de jeunes" avec l'AJB fera l'objet d'une prochaine réunion le 4 octobre 2018 à 19 heures.

H- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN et Félix FLEURY)

Michel ALLAIN évoque les différents travaux réalisés :

- Piétonnier et gué sur le Navisseau dans la Vallée de la Mortayère
- Pont sur le Navisseau impasse de la Motte
- Engazonnement des allées du cimetière de Belleville
- Pose de panneaux pédagogiques sur la gestion différenciée dans les parcs

Félix FLEURY indique que la Commission va réfléchir sur la propreté urbaine et l'entretien des trottoirs dans le cadre d'une participation citoyenne.

Monsieur le Maire Délégué informe le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris pour verbaliser les déjections canines sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. PLUI-H : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2. PLUI-H : choix des zones à urbaniser pour Bellevigny
3. Salle des Magnolias : avenant travaux au lot n° 02
4. Salle des Magnolias : plan de financement
5. Halle couverte : plan de financement
6. Acompte pour subvention fournitures scolaire aux OGEC
7. Décision Modificative de Crédits : budget annexe "les Tonnelles"
8. Contrat à Durée Déterminée pour le service "Micro-Crèche"
9. Projet de déclassement d'une partie de la place du Vieux Cimetière à Saligny

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
LARDIÈRE Jean-Luc	PILNIÈRE Pascale	BROUSSELY Léonard	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	PLISSONNEAU Sophie	VILMUS Marie-Dominique	FRUGIER Marie-Dominique
PAVAGEAU Didier	MALGARINI Gwénaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane
BRIAUD Philippe	COCAULT Gaëlle	CHOUTEAU Annie	GIRARDEAU Jérôme
MOUSSELEKY Denis	VRIGNAUD Nadège	SIMON Anne-Sophie	ROUBY Guillaume
BRILLAUD Roland	MIMEAU Nicolas	PELÉ Yvan	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	GATTEAU Lydia	COUGNAUD Thomas	VAY Georgette

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 12/09/2018